



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/Conf.9.30/Rev.3
4 décembre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NEUVIÈME SESSION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES
Rome, 1-5 décembre 2008
Point 19.0 de l'ordre du jour

STRATEGIE DE LA CMS RELATIVE A LA CREATION DE MOYENS D'ACTION

(Préparé par le Secrétariat – ceci est un projet de document diffusé pour commentaires. Les Parties doivent soumettre leurs commentaires avant à Francisco Rilla - frilla@cms.int)

I. Introduction

1. Les espèces migratrices courent généralement plus de risque d'être en danger que les espèces non migratrices car leurs besoins en matière d'habitat sont plus grands. Par conséquent, de nombreuses espèces migratrices qui autrefois étaient communes deviennent de plus en plus rares. Tous les pays du monde partagent la responsabilité d'assurer la conservation de ce patrimoine naturel commun. Il est évident que la Convention appuie les Parties en encourageant le développement et en partageant les connaissances, les talents et les ressources afin de construire des moyens d'action pour la conservation.

2. L'élaboration de moyens d'action est un processus permanent à long terme faisant appel aux possibilités humaines, scientifiques, technologiques, organisationnelles et institutionnelles d'un pays. Il est clair depuis plusieurs années qu'une capacité inadéquate dans les pays en développement et les pays à économie de transition est pour eux un désavantage permanent et cela les empêche de récolter les bénéfices écologiques, sociaux et économiques offerts par une adéquation parfaite avec les MEA.

II. Activités de la CMS à ce jour

3. Le Plan stratégique actuel de la CMS adopté par les Parties à COP8 déclare (Para 35 – Objectif 4) que *“Le Plan stratégique doit aussi prendre toutes dispositions pour aider à développer la capacité des entités chargées d'appliquer la Convention et ses instruments juridiques, notamment dans les pays en développement”*. Le plan fixe deux prescriptions principales : (i) la création de réseaux de la CMS et de systèmes de liaison nationale ou de comités par les correspondants de la CMS et les conseillers scientifiques dans chaque pays et (ii) le renforcement de la capacité régionale pour participer aux activités de mise en œuvre de la CMS, notamment dans les régions où la CMS est sous-représentée.

4. Il y a peu de renseignements dans les rapports nationaux pour indiquer que 3.(i) est largement mis en œuvre. A 3.(ii) le Secrétariat a accompli un effort considérable pour

travailler avec ses partenaires régionaux existants tels que les organisations des mers régionales des Caraïbes, du Pacifique Sud et d’Afrique, et pour construire de nouvelles liaisons en tant qu’exemples en participant aux réunions en 2006 des ministres de l’Environnement d’Asie centrale (Centre régional de l’Environnement de l’Asie centrale) au Turkménistan et des ministres africains de l’Environnement (Conférence ministérielle africaine sur l’Environnement) au Congo Brazzaville, de la Ligue arabe (Ligue des Etats arabes) en 2007 et enfin de la COP9 de la CDB en 2008.

5. Les budgets de la CMS n’ont pas été suffisants pour permettre au Secrétariat de tenter de réaliser occasionnellement plus de projets de moyens d’action, tels que les ateliers de Samoa, Panama et Chine en 2006, qui ont été financés par des contributions affectées. Cependant, d’autres activités de la CMS, telles que celles relatives à la grippe aviaire et au programme de l’”Année du Dauphin”, contiennent un élément de réalisation de moyens d’action (par ex. les ateliers avec les pêcheurs de l’Afrique de l’Est pour encourager la mise en œuvre de techniques de pêche moins nuisibles aux dauphins). En outre, en 2007, le Secrétariat a publié le premier Guide général de la CMS¹ qui peut être un outil clé de moyen d’intervention, notamment lorsque les ressources sont suffisantes pour le rendre disponible dans d’autres langues. The Wings over Wetlands project is currently finalising the flyway training toolkit that covers the African-Eurasian flyway, soon to be available online via the WoW website. Once in place, it will offer excellent capacity building in various regional languages throughout Africa and Eurasia with respect to migratory birds. The basis of this toolkit has applicability for flyways in general and therefore has relevance to all regions outside the African Eurasian flyway as well

III. Le Plan stratégique de Bali

6. En 2005, le Plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et la réalisation de moyens d’action a été élaboré par le PNUE en tant que norme pour les procédures de création de moyens d’action. La CMS est en mesure d’utiliser le plan comme modèle pour une adaptation à ses propres besoins. Le Plan stratégique de Bali constitue une approche approuvée par les gouvernements pour renforcer le soutien technologique et la réalisation de moyens d’action dans les pays en développement et dans les pays à économie de transition. Il cherche à renforcer la capacité des gouvernements de ces pays à tous les niveaux et prévoit des mesures systématiques, ciblées, à court et à long terme pour le soutien technologique et la réalisation de moyens d’intervention. Un autre objectif du plan est de promouvoir, de faciliter et de financer l’accès aux technologies rationnelles de l’environnement tout en en assurant le soutien, ainsi qu’au savoir-faire correspondant.

7. Le plan cherche à favoriser une collaboration avec tous les participants et à fournir une base pour une approche générale en vue du développement de partenariats, dont des partenariats publics/privés. Il souligne l’importance de l’identification et de la dissémination des meilleures pratiques et encourage l’esprit d’entreprise et les partenariats.

8. Pour ce qui est de son application, le Plan stratégique de Bali précise qu’une approche de bas en haut relative à l’identification d’objectifs, de stratégies et d’activités spécifiques sera utilisée pour mettre en évidence les besoins des pays et des régions. Cette approche ascendante reflète les points de vue et priorités exprimés par les gouvernements tout en prenant également en considération les points de vue des organisations pertinentes et des participants. Cette approche soutient également un autre principe du Plan stratégique de Bali : l’importance de la propriété nationale des initiatives concernant la réalisation de moyens d’intervention et de soutien technologique.

¹ “Encyclopédie de la Convention sur la conservation des animaux sauvages migrants” CMS 2007.

IV. Options de la CMS

9. Les Parties à la CMS doivent prendre en considération une série d'options afin de développer un programme effectif de réalisation de moyens d'action pour la Convention (comme indiqué au Diagramme 1 : Cycle vital d'application de moyens d'action). Les actions décrites ci-après ne sont ni une liste exhaustive ni mutuellement exclusive et comportent:

a) Des programmes nationaux ou régionaux de formation

10. Sur le modèle des Conventions sur l'ozone et sur les produits chimiques, des programmes nationaux ou régionaux de formation pourraient être établis (voir Diagramme 2 : Structure de la CMS pour la réalisation de moyens d'intervention). Les gouvernements et ONG partenaires seraient incités à aider financièrement et à gérer les centres. Leur objectif clé serait de donner aux organismes nationaux et aux communautés locales le pouvoir de soutenir activement les mesures de conservation de la vie sauvage et de contribuer à élargir les objectifs de développement durable dans les pays et les régions concernés. Les "noeuds"² régionaux de la CMS pourraient se voir attribuer un rôle de leader dans le développement d'un réseau de centres de formation.

11. Parmi les sujets que les centres auraient à traiter, il y aurait :

- Des renseignements scientifiques sur la migration (en coopération avec le Conseil scientifique).
- Les prises accidentelles et autres impacts nuisibles d'origine humaine sur les espèces marines.
- Les zones protégées et les espèces migratrices.
- L'entretien de corridors pour les espèces migratrices (les phénomènes de migration sont les spectacles de la vie sauvage les plus beaux dans le monde) ainsi que l'identification de nouveaux itinéraires aériens et maritimes et autres corridors pour les espèces migratrices.
- Les ressources humaines et la création de moyens d'intervention financiers.
- L'écotourisme et le développement durable.
- L'incidence du changement climatique sur les espèces migratrices.
- Les partenariats du secteur privé.
- La migration des oiseaux et la grippe aviaire ou autres maladies infectieuses et épizooties.
- La conservation de la mégafaune.
- L'impact des espèces étrangères invasives sur les espèces migratrices.
- L'impact sur les populations des espèces migratrices du fait d'une dégradation et d'une contamination de l'habitat.
- La fourniture d'une expérience pratique sur les techniques de surveillance, l'identification des espèces et la collecte de données.

12. L'établissement de contrats ou de partenariats avec des ONG ouvre la voie à la mise en œuvre de ce programme. Il pourrait donc être nécessaire de former des experts sur les sujets mentionnés ci-dessus. Cependant, initialement, la Convention et ses Parties peuvent utiliser l'expérience acquise par les correspondants de la CMS pour échanger ces connaissances à l'occasion de réunions régulières. Par conséquent, la croissance permanente des adhésions offre un pool de renseignements plus large fourni par de nouvelles Parties.

² Conf. 9.31 Effectifs et organisation du Secrétariat "Future structure de la CMS".

Le tableau ci-dessous montre l'expansion continue de la Convention en termes de Parties.

Adhésions à la CMS pendant la période 2005-2008

Région	Parties 2005	Parties 2005 %	Parties 2008 augmentat.	Parties 2008 %
Afrique	34	36.2	38 (+4)	34.5
Amériques	8	8.5	12 (+4)	10.9
Asie	10	10.6	14 (+4)	12.7
Europe	38	40.4	40 (+2)	36.4
Océanie	4	4.3	6 (+2)	5.5
Total	94	100	110 (+16)	100

b) Apprentissage basé sur l'informatique

13. L'apprentissage basé sur l'informatique offre une variété d'avantages pour la création de moyens d'action et complète les programmes locaux de formation. D'une part, il permet un accès rapide et c'est un outil rentable qui peut être facilement évalué et modifié ; d'autre part, il peut être conçu pour diffuser les connaissances et les renseignements à tous les participants d'une manière coordonnée.

14. Il peut être organisé comme suit : un coordinateur chargé de la création de moyens d'intervention examinera en ligne le programme d'apprentissage. Ce correspondant central préparera des cours interactifs sur divers aspects de l'application de la CMS dans une variété de langues, lesquels sont disponibles en ligne et en format CD/DVD. La gestion des connaissances, en particulier le projet TEMATEA de partenariat PNUE/UICN, pourrait faciliter un partage d'apprentissage basé sur ordinateur avec d'autres MEA. Ceci comporterait avec d'autres fonctions la collecte, le stockage et l'analyse de données, ainsi que le partage et la dissémination effective de renseignements d'une manière harmonisée sous la forme de rapports nationaux en ligne.

c) Programme régional d'ateliers

15. En tant que mesure additionnelle, un certain nombre d'ateliers avec une couverture mondiale et linguistique totale sont envisagés pour les trois prochaines années. Les coûts peuvent être minimisés en coordonnant ces ateliers avec d'autres MEA et en prévoyant qu'ils aient lieu en même temps ou immédiatement après d'autres réunions dans la région. Les sujets importants peuvent ainsi être étudiés.

16. Le rôle important des ateliers sera d'échanger des renseignements et des connaissances pratiques en mettant particulièrement l'accent sur les connaissances des communautés locales, ce qui implique de tenir compte de tous les niveaux de société des pays concernés. Ceci suggère un type d'atelier comportant un mélange de présentations avec des sessions de questions et réponses, de discussions en petits groupes de travail et des modules structurés de formation. Le fait de fournir un forum interne pour l'échange de renseignements et d'expériences entre les participants permet un retour de renseignements mutuel après les sessions pratiques.

17. Trois ateliers de cette nature ont déjà eu lieu, à savoir l'atelier pour la création de moyens d'action CMS/CREHO-Ramsar pour l'Amérique Latine et les Caraïbes à Panama, l'atelier de contact à Apia, Samoa et la Smithsonian Institution, à Washington DC, tous en 2007.

d) Programme du Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)

18. Le Groupe de liaison sur la biodiversité a été fondé pour aborder des problèmes communs. L'avantage de grouper ses forces, pour former une approche de création de moyens d'action harmonisée menée également par toutes les conventions, est une meilleure utilisation des ressources et a donc une plus grande rentabilité. Le programme du BLG fonctionnerait comme une variante spécialisée combinée des paragraphes 12-15 à partir desquels le BLG créerait, co-financerait et organiserait une série d'ateliers régionaux et de moyens de formation basés sur l'informatique pour les six MEA relatives à la biodiversité (CMS, CDB, CITES, Ramsar, Convention sur le patrimoine mondial et Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture). Certains principes et directives d'Addis-Abeba³ du BLG comprennent ce qui suit:

Principe pratique 4:

Une gestion adaptative devrait être pratiquée, basée sur:

- a. Les sciences et les connaissances traditionnelles et locales.
- b. Une rétroaction répétitive, opportune et transparente dérivée de l'observation de l'usage, de l'environnement, des impacts socio-économiques et de l'état des ressources utilisées.
- c. Une gestion adaptée basée sur une rétroaction opportune à partir des procédures d'observation.

Principe pratique 9:

Une approche interdisciplinaire et participative devrait être appliquée aux niveaux appropriés de gestion et de gouvernance relatifs à l'usage.

Principe pratique 12:

Les besoins des communautés indigènes et locales qui vivent avec la diversité biologique et sont affectées par son utilisation et sa conservation, sans compter leur contribution à sa conservation et à son utilisation durable, devraient figurer dans la distribution équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources.

Principe pratique 14:

Les programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur la conservation et l'utilisation durable devraient être appliqués et des méthodes de communication plus efficaces devraient être élaborées par les participants et les gestionnaires.

e) Programme basé sur le PNUE

19. En utilisant le modèle de l'Ozone Action Branch au sein du PNUE/Division de Technologie, d'Industrie et d'Economie, il a été proposé que le PNUE et la CMS établissent une procédure régulière de communication similaire. Ceci faciliterait l'échange de renseignements et aiderait à résoudre les problèmes. La CMS dépend spécifiquement du

³ Les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la biodiversité comportent 14 principes pratiques interdépendants, des directives opérationnelles et quelques instruments pour leur application qui gouvernent l'utilisation de composants de la biodiversité pour assurer la durabilité de ces usages. Les principes fournissent un cadre pour aider les gouvernements, les gestionnaires de ressources, les communautés indigènes et locales, le secteur privé et autres participants à déterminer la façon d'assurer que leur utilisation des composants de la biodiversité ne va pas conduire à long terme au déclin de la diversité biologique.

PNUE pour fournir un programme général de création de moyens d'action et de formation pour la CMS aux niveaux régional et national. En ce qui le concerne, le Secrétariat de la CMS est requis d'aider à organiser des événements et à fournir des orateurs.

V. Difficultés potentielles

20. Le principal problème entravant la création de moyens d'action est un financement inadéquat. Sans un financement suffisant et continu sur plusieurs années, les centres de formation, les kits de formation en ligne, les ateliers et autres programmes de création de moyens d'action ne peuvent être mis en œuvre. Une solution complexe est nécessaire pour assurer la constitution progressive de ressources locales en utilisant les crédits disponibles d'une manière efficace conduisant à une gestion auto-durable de la propre capacité du pays avec une réduction permanente des dépenses couvertes par un financement extérieur. Le programme doit être une partie intégrante du Plan stratégique et du budget de la CMS car il est très difficile de faire des projets et d'allouer efficacement des ressources si chaque activité principale dépend du fait d'attirer des ressources fraîches et de circonstance à partir des contributions volontaires affectées.

VI. Questions diverses

21. Diverses questions sont soulevées ci-dessous.

22. Le développement des moyens d'action est un outil important d'application pour atteindre les objectifs de 2010 et ceux de WSSD.

23. Les principes du mécanisme d'échanges déjà appliqué par la CDB peuvent être intégrés dans la stratégie de la CMS concernant la création de moyens. Ce mécanisme offrira des renseignements sur la recherche et autres informations techniques sur les espèces migratrices comme une contribution aux capacités mondiales dans la stratégie de mise en œuvre de la CMS. Une rétroaction et des rapports réguliers sur des activités de création de moyens d'action en tant que contrôle de la qualité sont essentiels.

24. L'encouragement de la croissance de la recherche, de la capacité scientifique et des mécanismes de contrôle de la qualité ne saurait être suffisamment souligné. Une meilleure compréhension du comportement des espèces migratrices et donc des mécanismes de conservation conduisent à une plus grande efficacité de la Convention en utilisant l'expertise des scientifiques locaux sur le terrain.

25. Comme mentionné au paragraphe 15 et souligné à nouveau au paragraphe 16, la clé du succès pour une création efficace de moyens d'action réside dans les populations locales. Non seulement elles fournissent à la CMS leurs connaissances sur la conservation et l'utilisation raisonnable des animaux migrants, elles sont aussi le groupe essentiel pour le développement des moyens d'action. Elles comprennent notamment les formateurs et les décideurs locaux dans leur langue nationale, organisés par les correspondants nationaux et les ONG.

26. Un outil informatique et analytique pourrait comporter des réunions mondiales sur des sujets spécifiques (par ex. échange de renseignements scientifiques, écologiques et juridiques) pour tous les participants, dont les scientifiques, les formateurs, les décideurs, etc. Elles encouragent l'interaction et l'unité parmi les participants, pourvu qu'ils aient les moyens de converser en ligne, par exemple via des téléconférences dans le cadre de la GEO.

27. Enfin, le fait d'engager des experts locaux et d'utiliser leurs connaissances pour

améliorer les renseignements sur la CMS conjointement avec l'engagement de la communauté scientifique, notamment ceux qui travaillent sur des espèces menacées et des zones protégées, constitue la recette d'une application réussie de la stratégie sur la création de moyens d'action.

Action requise:

Le Secrétariat demande aux Parties:

- a. d'étudier les diverses options ainsi que les principaux éléments de la stratégie sur la création de moyens d'action pour 2009-11 et de décider de leur choix.
- c. de fournir un appui financier et des directives de financement pour la stratégie de la création de moyens d'action adoptée.
- d. d'accorder une priorité élevée à la création de moyens d'action dans leurs programmes nationaux conformément à la stratégie 2007-2011 adoptée.
- e. d'aider le Secrétariat à appliquer le plan relatif à la création de moyens d'action en:
 - entreprenant des activités visant à (i) identifier les priorités pour de futures recherches (ii) identifier les défis auxquels doivent faire face les espèces migratrices, en se basant sur les meilleures preuves disponibles, profiter particulièrement de la création de moyens d'action (iii) renforcer les liens avec d'autres MEA qui ont entrepris des recherches sur les impacts des moyens d'action en faveur des espèces migratrices et tenir compte de ces recherches; et
 - fournissant la contribution financière nécessaire support the implementation of current capacity building projects and to pour lancer de nouvelles activités, notamment les ateliers régionaux et les programmes nationaux de formation.
- f. d'encourager l'élaboration de projets internationaux de recherche en collaboration sur les espèces migratrices et leurs habitats afin de mieux comprendre les implications et les réponses appropriées;
- g. de demander au Secrétariat de:
 - i. continuer à assurer la liaison avec le secrétariat de la CDB et avec autres conventions relatives à la biodiversité ainsi qu'avec les institutions pertinentes dans le but d'adopter des indicateurs susceptibles de mesurer les progrès accomplis vers les objectifs de 2010;
 - ii. coordonner les ateliers régionaux et les réunions déjà prévues pour la région;
 - iii. travailler avec le Conseil scientifique et les secrétariats des accords associés à la CMS ainsi qu'avec les organismes consultatifs scientifiques pour l'élaboration de directives susceptibles d'aider les Parties à la CMS à se doter de moyens d'intervention; et
 - iv. identifier les possibilités de collaboration régionale, multilatérale, bilatérale et impliquer les participants y compris le secteur privé.

Diagramme 1 : Cycle de vie de la mise en œuvre de la création de moyens d'action

Diagramme 2 : structure de la CMS pour la création de moyens d'action

